

Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles

numéro 2

Déc.
2017



p.4

TOURISME
Beau fixe au Gasseau

p.8

SANTÉ
La maison de santé de
Beaumont-sur-Sarthe
ouvre ses portes

p.9

ÉCONOMIE
Un restaurant sur
Maine Eco Park

hsm
Communauté de Communes
**Haute Sarthe
Alpes Mancelles**



Philippe MARTIN
Président de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles
Maire de Bourg-le-Roi



Quel bilan faites-vous de cette première année d'existence de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles ?

2017 a été une année très intense pour tous les élus et les agents de la Communauté de communes. En moins d'un an, notre nouvelle Communauté de communes s'est imposée comme un acteur important de la vie quotidienne des habitants et a franchi de nombreuses étapes de sa construction. Durant ces 12 derniers mois, tous les élus et agents ont travaillé à un rythme très soutenu, faisant preuve d'une belle assiduité et impulsant une forte dynamique qui profite à l'ensemble de la collectivité. Le Conseil Communautaire s'est ainsi réuni 11 fois depuis le mois de janvier et chaque séance était précédée d'une réunion du Bureau Communautaire.

Nous avons structuré l'ensemble des services administratifs et techniques, avec pour objectif d'offrir le meilleur service possible aux habitants en valorisant au mieux les compétences complémentaires des équipes.

Parallèlement, nous nous sommes attachés à définir et à uniformiser l'ensemble des compétences conservées par la Communauté de communes. Ces choix ont nécessité, au préalable, un important et rigoureux travail d'évaluation des charges financières transférées vers la Communauté de communes ou vers les communes afin d'arrêter au plus juste le montant des attributions de compensation*. Tous les membres des commissions communautaires se sont beaucoup impliqués dans cette mission, pilotée par les élus membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)*.

Comment se traduit l'harmonisation des compétences ?

Le Conseil communautaire a, par exemple, choisi d'étendre à l'ensemble du nouveau territoire les aides accordées aux associations culturelles présentant un intérêt communautaire. Dans ce même esprit, les horaires d'ouverture des déchetteries seront uniformisés à compter du 1er janvier 2018 et nous travaillons à l'harmonisation du service de collecte des déchets. Il a aussi été décidé de conserver la gestion de la voirie hors agglomérations. A moyen terme, nous allons également intégrer l'école associative de musique de Beaumont-sur-Sarthe à l'école intercommunale de musique danse théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles, afin qu'elle puisse entrer dans le Schéma départemental des enseignements artistiques.

Qu'advient-il des projets lancés avant 2017 par les communautés de communes ayant fusionné pour former la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles (CCHSAM) ?

Avant même la création de la CCHSAM, nous nous étions engagés à mener jusqu'à leur terme les projets lancés par les trois communautés de communes à l'origine de la fusion.

Ainsi, nous avons poursuivi la construction de la Maison de Santé de Beaumont-sur-Sarthe qui ouvrira au début 2018. De même, l'extension de la Maison de Santé de Fyé est en cours. Celle-ci vient d'accueillir un second kinésithérapeute et une psychothérapeute. En parallèle, nous avons anticipé la croissance du Centre de santé de Fresnay-sur-Sarthe et Sougé-le-Ganelon, qui compte de plus en plus de patients, en renforçant le secrétariat de la structure.

La nouvelle Communauté de communes a également mené à bien l'édification du restaurant au sein du parc d'activités départemental de Maresché.

Nous travaillons aussi sur le projet d'aménagement de nouveaux locaux pour l'Office de Tourisme à Beaumont-sur-Sarthe, qui va se concrétiser en 2018. Dans cette perspective, nous avons impulsé la fusion des Offices de Tourisme de Fresnay et de Beaumont et la mise en place d'une stratégie de développement touristique à l'échelle de la Communauté de communes. Enfin, le déploiement du réseau de fibre optique, initié par les élus des Alpes Mancelles, reste au coeur de nos actions et sera amplifié de manière significative dès 2018. A terme, tous les usagers du nouveau territoire pourront bénéficier d'un accès Internet à haut débit.

Quelles sont vos priorités pour 2018 ?

En 2018, ma priorité est de maîtriser les dépenses sans renoncer aux investissements. Dans ce cadre, nous allons devoir intégrer une nouvelle compétence imposée par la loi : la Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI).

Plus globalement, nous allons continuer à agir en faveur du développement local avec, notamment, la volonté d'être créatifs pour accroître notre offre de services.

J'ai confiance en notre capacité à nous mobiliser et à être solidaires pour réussir et relever les défis qui s'imposent à nous.

**Par exemple, lorsqu'un équipement est transféré d'une commune vers la Communauté de communes, la CLECT est chargée d'évaluer le coût annuel de fonctionnement de l'équipement. La somme déterminée est alors versée par la commune à la Communauté de communes pour compenser financièrement ce transfert de compétences.*



Interview
François ROBIN

**Premier Vice-président de la
Communauté de communes
Maire de Beaumont-sur-Sarthe**

«Aujourd'hui, pour réussir le développement

de nos communes et le regroupement communautaire, nous devons oeuvrer au service de la Communauté de communes et soutenir son président. Je souhaite, qu'ensemble, nous puissions travailler dans une unité d'esprit, avec cohérence, afin de contribuer à renforcer le territoire. Comme tous les élus s'y étaient engagés avant ce regroupement, nous avons poursuivi et mené à leur terme les projets initiés par les anciennes communautés de communes. Nous pouvons, ainsi, nous féliciter du travail qui a été réalisé pour mener à bien ces investissements, notamment sur l'ex Pays Belmontais où la Maison

Médicale Pluridisciplinaire va ouvrir début 2018 au coeur de Beaumont-sur-Sarthe. Bien dimensionnée, celle-ci permettra de préserver la présence médicale sur le secteur. Nous allons également favoriser la création d'emplois et l'attractivité de nos zones d'activités en ouvrant le restaurant sur le parc de Maresché et en construisant un bâtiment neuf sur la zone d'activités de la Pitoisière. Enfin, les futurs locaux de l'Office de Tourisme à Beaumont-sur-Sarthe, par leur qualité et leur emplacement, vont encourager les touristes à découvrir notre territoire. »



Interview
Jean-Edouard LEMASSON

**Vice-président de la Communauté
de communes en charge des
Finances
Maire de Juillé**

Jean-Edouard LEMASSON est Maire de Juillé depuis 1995. Il était Vice-président de la Communauté de communes du Pays Belmontais, en charge, depuis 2001, de l'Environnement puis des Finances.

Quel regard portez-vous sur le fonctionnement de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, près d'un an après sa création ?

Je crois beaucoup à l'avenir des communautés de communes et à leur intérêt, car j'ai constaté que les communes ne peuvent plus vivre seules, notamment pour garantir le développement économique local. C'est pourquoi le travail que j'ai mené au Pays Belmontais et maintenant au sein de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles m'a toujours passionné et continue de me passionner. Néanmoins, je pense qu'il faut aussi préserver nos communes pour conserver un lien de proximité avec les habitants. Nous avons donc le devoir de trouver

l'équilibre entre les compétences transférées à la Communauté de communes et le maintien de l'identité communale.

Pour ma part, j'ai toujours eu des responsabilités au sein de l'intercommunalité et ne me suis, en conséquence, jamais senti isolé. Mais, je comprends que tous mes collègues maires n'aient pas le même ressenti. Il faut donc travailler à ancrer l'esprit communautaire auprès de tous les élus. En moins d'un an, la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles a déjà harmonisé les compétences et les services. En matière financière, nous avons aussi mis en place le dispositif d'harmonisation des taux des taxes pratiqués sur chaque territoire communautaire avant la fusion. Nous avons pris la décision de lisser cette harmonisation sur 12 ans, afin de limiter au maximum l'impact de cette évolution sur les finances des contribuables. Ce sont des premières étapes essentielles et, ensemble, nous continuons à avancer. Avec cette nouvelle intercommunalité, nous avons changé de dimension.

Comment fonctionne votre Commission des Finances ?

Absent les premiers mois de cette année pour raisons de santé, c'est Dominique Ralu qui a conduit la mise en place de la Commission et du premier budget. Je tiens à l'en remercier. Depuis, il m'a passé le relais et j'exerce pleinement mes fonctions.

En 2017, notre première mission était de mettre en place la nouvelle structure. En ce sens, nous avons dû construire un budget de transition, amalgamant

les trois budgets des communautés de communes qui ont formé Haute Sarthe Alpes Mancelles, afin de poursuivre les projets lancés et de maintenir les services.

A l'inverse, en 2018, nous allons pouvoir faire des nouveaux choix communautaires et notre budget sera l'outil de cette politique. Dans ce cadre, la Commission des Finances devra arbitrer entre les propositions des autres commissions.

Dans cette perspective, nous avons sollicité nos collègues pour qu'ils nous indiquent leurs besoins en fonctionnement, en investissement et en ressources humaines.

Quels sont les principaux investissements réalisés en 2017 et ceux qui sont projetés en 2018 ?

Cette année, le budget d'investissement de la Communauté de communes a notamment porté sur la construction et l'extension des maisons de santé à Beaumont-sur-Sarthe et Fyé, sur l'aménagement de bâtiments économiques, sur la mise en accessibilité du Gasseau pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que sur l'intégration généralisée de toute la voirie intercommunale. Il est encore trop tôt pour affirmer quels seront les principaux investissements de 2018. Mais, nous savons que nous devons être attentifs à l'évolution des dotations de l'Etat, suite à l'intégration des nouvelles compétences et aux conséquences de la baisse de la Taxe d'Habitation pour la majorité des foyers fiscaux.

Beau fixe au Gasseau

Malgré une météo très défavorable tout au long de l'été, le domaine intercommunal du Gasseau, à Saint-Léonard-des-Bois, a séduit de nombreux visiteurs et, au final, peut se satisfaire d'une fréquentation annuelle stable, alors que la plupart des sites ont connu une baisse de 20% de leurs entrées.

La grande exposition, qui rassemblait trois artistes féminines aux styles forts différents*, a accueilli près de 4 000 personnes, tandis que les concerts des Beaux Dimanches ont connu une forte affluence, qu'il pleuve ou que le soleil soit au rendez-vous !



Office de Tourisme et Communauté de communes des Alpes Mancelles

Des liens resserrés

Après une année de réflexions et d'échanges, complétés par la réalisation d'une étude confiée à un cabinet d'audit, les Offices de Tourisme des Alpes Mancelles et du Pays Belmontais ont fusionné en juillet dernier, pour former, sous statut associatif, l'Office de Tourisme des Alpes Mancelles.

« La Loi NOTRe, votée en 2015, impose désormais aux communautés de communes de piloter la promotion touristique du territoire. En conséquence, il ne pouvait n'y avoir plus qu'un seul Office de Tourisme à l'échelle du nouveau territoire Haute Sarthe Alpes Mancelles », précise Philippe Rallu, vice-président délégué en charge du Tourisme. Dans cette logique, l'implication de la collectivité au sein de la gestion du nouvel Office de Tourisme a été renforcée. Désormais, 13 délégués communautaires - 12 de Haute Sarthe Alpes Mancelles et un de Saint-Céneri-le-Gerei, siègent au Conseil d'administration de l'OT, qui compte aussi 7 professionnels du tourisme et 7 bénévoles. « La Communauté de

De même, le nombre de randonneurs est en hausse constante, notamment grâce au succès rencontré par le bac à chaînes qui permet de traverser la Sarthe pour un parcours de découverte exceptionnel entre Sarthe et Mayenne.

Preuve de ce résultat positif : le chiffre d'affaires de la Boutique « Café Nature » est de nouveau en hausse !



« Le Gasseau est un lieu de nature, de détente, et de loisirs pour tous les âges qui répond bien au développement croissant du tourisme vert », explique Dominique Chevalier, responsable du site et salariée de la Communauté de communes. Cette dernière rappelle que le Gasseau proposait, pour la première fois, un Point d'Information Touristique au sein de la salle d'exposition. Un atout de plus pour le lieu.

Pour la saison prochaine, le domaine intercommunal du Gasseau va encore renforcer son attractivité grâce à la mise aux normes d'accessibilité de la grande salle d'exposition (par la mise en place d'un élévateur à l'arrière du bâtiment).

* Agnès Rainjonneau, Mehri Vakili et Thérèse Launay

Une Taxe de Séjour mieux perçue

« Faute d'organisation efficace, la collectivité ne perçoit actuellement que la moitié de la Taxe de Séjour qu'elle devrait collecter au vu du nombre de touristes séjournant sur le territoire », constate Philippe Rallu, vice-président délégué en charge du Tourisme ; « nous avons désormais la volonté d'améliorer la perception de cette taxe, en mettant en place, début 2018, un outil interactif qui assure un lien direct entre l'Office de Tourisme et l'ensemble des hébergeurs, nous garantissant des données précises et des paiements en ligne. »

Un avis sera également demandé aux Commissions Communales d'Impôts Directs à partir d'une liste éditée par l'OT de la présence déclarée d'hébergeurs sur les communes membres. Des anomalies ou absences de déclarations entraîneront de facto l'application d'une délibération du Conseil communautaire, votée à l'unanimité et instaurant une taxation d'office à hauteur de 80 % du taux de remplissage.

Les élus rappellent que le produit de la Taxe de Séjour, collecté par la Communauté de communes, est intégralement reversé à l'Office de Tourisme, pour lui permettre de développer des actions de promotion locale et, par conséquent, de renforcer l'attractivité du territoire. « Elle profite, en ce sens, à tous les prestataires du tourisme », souligne Pascal Delpierre, Président de l'Office de Tourisme des Alpes Mancelles.



Interview
Pascal DELPIERRE

Président de l'Office
de Tourisme des Alpes
Mancelles
Maire de Saint-Léonard-
des-Bois

Vous avez été élu à la présidence du nouvel Office de Tourisme des Alpes Mancelles au début de l'été. Quelles ont été vos premières priorités ?

Le nouvel Office de Tourisme des Alpes Mancelles est issu de la fusion des offices de tourisme des Alpes Mancelles et du Pays Belmontais. Ayant conservé le statut associatif des précédentes structures, afin d'associer tous les acteurs locaux à son fonctionnement, il est dirigé par un Conseil d'administration composé d'élus, de bénévoles et de professionnels. De plus, dans le souci de valoriser le travail déjà accompli et de s'inscrire dans une continuité, l'Office a maintenu les trois agents employés jusqu'alors par les OT des Alpes Mancelles et du Pays Belmontais.

Dans un premier temps, j'ai eu à gérer toute la phase de création administrative du nouvel office et la mise en place de son organisation.

Aujourd'hui, notre Office de Tourisme est pleinement opérationnel. Nous avons notamment mis en place des commissions thématiques qui travaillent sur nos priorités des mois à venir :

- Le dépôt d'une marque "Alpes Mancelles" ;
- La mise en place et la perception de la Taxe de Séjour ;
- L'organisation d'un séminaire à destination des prestataires touristiques début 2018 ;
- Le déploiement d'outils numériques spécifiques à l'OT : site Internet, page Facebook...

Nous nous apprêtons aussi à recruter un coordinateur à mi-temps. Celui-ci aura notamment pour mission de nous accompagner dans la définition d'une stratégie touristique et dans la rédaction d'une convention d'objectifs que nous devons signer avec la Communauté de communes. Ces deux documents devront nous permettre de renforcer l'attractivité des Alpes Mancelles.

Quel premier bilan pouvez-vous faire de la saison touristique 2017 ?

Au cours de cette saison, la fréquentation de l'Office a été équivalente à celle que nous avons connue entre 2010 et 2015*. L'année 2016 reste exceptionnelle car nous avons bénéficié de l'émission télévisée "Des Racines et des ailes" sur les Alpes Mancelles.

Les campings ont très bien fonctionné, de même que les animations proposées par l'Office de Tourisme sur l'ensemble du territoire Haute Sarthe Alpes Mancelles. Ainsi, nos visites guidées ont rassemblé près de 200 participants sur huit demi-journées. Nous avons aussi accueilli 28 groupes, ce qui représente un millier de visiteurs, dont la majorité a déjeuné sur le territoire, favorisant le commerce local.

* Sur les trois sites d'information (OT de Fresnay, OT de Beaumont et Point d'information du Domaine du Gasseau, le nombre de demandeurs s'est élevé à 2 390 et le nombre de demande à 3 529 pour les mois de juin, juillet et août.



La Communauté de commune affirme son identité

Logo, journal, signalétique, site Internet.... En une année, la Communauté de communes a conçu et déployé des outils de communication qui affirment une identité de territoire cohérente et dynamique. Mois après mois, ce travail de création continue à faire naître, auprès des élus et des habitants, un sentiment d'appartenance au même bassin de vie. L'esprit communautaire a désormais une image.

Un service dédié à la communication

Afin de faire vivre ces outils de communication, mais aussi d'informer et de promouvoir les actions et événements développés par la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles (CCHSAM), deux agents communautaires ont été affectés, à temps partiel, à des missions de communication. L'un des salariés a la charge des actions de promotion (gestion de l'affichage, des cartes de vœux et invitations...), des événementiels et des relations presse. Le second agent est responsable de l'animation et de la mise à jour du site Internet.

Un site Internet déjà en ligne

Dès à présent, la Communauté de communes dispose d'un site Internet accessible sur le web à l'adresse : www.cchautesarthealpesmancelles.fr.

Cet outil a été réalisé en interne par Ludovic Laurilleux, suivant les directives définies par les élus de la Commission Communication. Le site présente la collectivité, ainsi que l'ensemble de ses actions et ses services dans tous ses domaines de compétences (économie, santé et social, environnement, culture, tourisme, sport). Il propose notamment divers renseignements pratiques, un agenda et toute l'actualité communautaire. Une page a également été réservée à chacune des 40 communes de l'intercommunalité pour que celles-ci puissent y présenter leurs principaux centres d'intérêt.

« Cet outil a été conçu pour être visible sur tous les supports : ordinateurs, tablettes et smartphones », précise Fabrice Goyer-Thierry, vice-président de la Communauté de communes en charge de la Communication. ; « il sera pleinement opérationnel début 2018 et est régulièrement actualisé. »

Les sites et services communautaires aux couleurs de la CCHSAM

Créé au printemps dernier, le logo de la Communauté de communes est désormais apposé sur l'ensemble des équipements communautaires (salles de sport, maisons de santé, locaux administratifs, déchetteries, école de musique, Déclit, véhicules de services...), ainsi que le long des chemins de randonnées intercommunaux.

La réalisation de cette signalétique (adhésifs, panneaux...) a coûté 7 389, 60 € TTC. Cet investissement permet à la Communauté de communes d'être pleinement identifiable sur tout le territoire et met en valeur ses services.



Culture

Un nouvel horizon communautaire

« Nous travaillons à élargir à l'ensemble de la Communauté de communes les actions qui avaient déjà été initiées sur les anciens périmètres intercommunaux », explique Fabrice Goyer-Thierry, vice-président de la Communauté de communes en charge de la Culture.

Ainsi, la Communauté de communes va, dès 2018, attribuer des subventions aux associations culturelles de tout le territoire. « Nous avons défini les critères d'attribution et établi la liste des structures bénéficiaires, en privilégiant les associations qui rayonnent à l'échelle intercommunale », précise Fabrice Goyer-Thierry ; « nous envisageons de doubler l'enveloppe de 6 000 € qui, jusqu'à présent, était dédiée aux associations basées sur les Portes du Maine Normand. »

Dans le même esprit, la Communauté de communes permet désormais à tous les élèves de Haute Sarthe Alpes Mancelles d'assister aux séances de "Ecole et cinéma", en prenant à sa charge le transport des enfants jusqu'au lieu de projection.



Enfin, dès l'an prochain, le spectacle de fin d'année scolaire, mis en place à l'origine sur les Alpes Mancelles, sera organisé pour les enfants de toutes les écoles élémentaires de Haute Sarthe Alpes Mancelles. « En conséquence, l'événement sera itinérant à compter de 2018 », précise Fabrice Goyer-Thierry

Ecole de musique Des projets ambitieux

Sous l'impulsion des élus, l'école intercommunale de musique danse théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles étend progressivement ses activités à l'ensemble du nouveau territoire communautaire, avec pour ambition d'offrir les mêmes services à tous les habitants.

Dans cet esprit, la Communauté de communes a commencé par élargir les interventions musicales en milieu scolaire aux écoles de l'ancien Pays Belmontois, afin de couvrir tout le territoire Haute Sarthe Alpes Mancelles. « Les deux intervenants établissent leur programme en fonction des projets mis en place à l'initiative des écoles », explique Fabrice Goyer-Thierry, vice-président de la Communauté de communes en charge de la Culture.

La Communauté de communes vient également d'enclencher le processus d'intégration de l'école de musique associative de Beaumont-sur-Sarthe au sein de l'école intercommunale de musique danse théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles. « Ce regroupement sera

effectif dès la rentrée de septembre 2018 », annonce Fabrice Goyer-Thierry ; « cette évolution va permettre de pérenniser le statut des enseignants de Beaumont et de développer des projets d'équipe à l'échelle de tout le territoire. Cet élargissement s'inscrit dans le cadre d'un nouveau projet d'établissement qui réaffirmera notre volonté de soutenir fortement la pratique musicale en milieu rural. »

Ainsi, dès 2018, l'école intercommunale de musique danse théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles proposera des services harmonisés dans son bâtiment de Fresnay-sur-Sarthe et sur ses trois antennes à Beaumont-sur-Sarthe, Ancinnes et Fyé. « Nous allons, de surcroît, à Fyé, bénéficier de locaux rénovés et spécifiquement adaptés à l'enseignement musical, grâce à l'investissement réalisé par la commune d'accueil », poursuit Fabrice Goyer-Thierry.



EMDT Haute Sarthe Alpes Mancelles Les dates à retenir pour le 1^{er} semestre 2018

Dimanche 4 février à Fyé : concert de fin de stage (instruments à vents) à 15h salle polyvalente, puis inauguration des nouvelles salles de musique (vers 16h30)

Dimanche 11 février à Fyé (salle polyvalente) : concert du stage de guitares, à 16h30

Samedi 17 mars à Fresnay-sur-Sarthe (chapiteau Mimulus) : concert du Quinquette Arabesque, à 20h30

Samedi 12 mai à Tours : générale symphonique avec l'harmonie Junior et l'atelier cordes

Dimanche 3 juin à Sougé-le-Ganelon (gymnase) : représentation du projet annuel rassemblant les différentes disciplines sur la thématique des standards américains (blues, jazz, rock...) à 16h

Samedi 23 juin à Fresnay-sur-Sarthe (marché) : concert de l'Harmonie (de 10h30 à 12h)

Dimanche 24 juin à Gesnes-le-Gandelin (château de Vaux) : concert de l'harmonie-fanfane des Lyres, 17h

Samedi 30 juin à Beaumont ou Fresnay : gala de danse en soirée

D'autres dates seront proposées et confirmées durant ce semestre, dont le spectacle de théâtre de fin d'année au mois de juin.

Un concours réussi pour le directeur de l'école

Laurent Beunache, directeur de l'école intercommunale de musique danse théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles, a réussi l'examen qui lui a permis d'obtenir le titre de Professeur d'enseignement artistique chargé de direction. Peu d'écoles de musique en milieu rural peuvent s'enorgueillir d'être dirigées par un enseignant de ce niveau. Une belle récompense pour Laurent Beunache qui, depuis 25 ans, développe l'école avec passion et professionnalisme.

Le théâtre toujours aussi populaire

Face à l'augmentation continue de la demande, il a été décidé d'ouvrir, en cette rentrée, un troisième cours d'initiation théâtrale.

Sport

Vers une harmonisation des dotations communautaires

En 2017, année de transition, la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles a maintenu le dispositif de dotations qui était attribué depuis trois ans à plusieurs associations sportives des Alpes Mancelles.

Le 20 novembre dernier, 24 706 € ont ainsi été distribués à neuf associations d'intérêt communautaire. « Pour définir les montants de ces aides, qui allaient de 774 à 5 790 €, nous avons appliqué le même dispositif que les années précédentes, en attribuant des points sur la base d'une dizaine de critères hiérarchisés. L'élément le plus valorisant était le nombre de jeunes licenciés dans le club et habitant le territoire. Nous avons aussi attaché un intérêt particulier au rayonnement de l'association à l'échelle intercommunale, voire régionale, ainsi qu'au nombre de bénévoles et au recrutement de salariés dédiés à la formation des jeunes », détaille Jean-Pierre Frimont, vice-président de la

Communauté de communes en charge des Sports.

Dès à présent, les élus de la Commission des Sports étudient la possibilité d'élargir ces aides à tout le territoire Haute Sarthe Alpes Mancelles, dans un souci d'équité. Un groupe de travail de six élus (deux par ancien périmètre communautaire) a, en ce sens, été chargé de déterminer de nouveaux critères pour répondre le plus justement

possible aux besoins du monde associatif local. « Cette étude doit nous permettre de définir un montant global de dotations qui sera inscrit au budget 2018. Notre volonté est d'harmoniser et de proposer un système objectif et impartial », affirme Jean-Pierre Frimont, ajoutant : « nous accorderons toujours une grande importance à la présence de jeunes licenciés, à la formation et au rayonnement de l'association sportive, mais aussi au respect des équipements. »



Social : Des prestations élargies et harmonisées

Afin de permettre à tous les habitants du territoire communautaire de bénéficier des mêmes prestations en matière d'action sociale, les élus travaillent à l'harmonisation des services proposés.

« Nous venons ainsi de signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), un Contrat Enfant Jeunesse s'appliquant, pour la première fois, à l'ensemble du nouveau territoire », explique Yves Gérard, vice-président de la Communauté de communes en charge des affaires sociales ; « cette nouvelle convention nous permet notamment d'harmoniser nos prestations en nous donnant les moyens de renforcer les ressources humaines dédiées à la petite enfance et la jeunesse. » En ce sens, grâce à cette nouvelle convention, deux postes à temps plein sont désormais financés pour les Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (contre l'équivalent de 1,5 Equivalent Temps Plein jusqu'à présent) avec pour objectif de développer ce service sur le secteur de Beaumont-sur-Sarthe. De plus, le muti-accueil de Oisseau-le-Petit voit sa capacité d'accueil passer de 12 à 15 enfants.

« Dans cette même optique, nous avons aussi décidé d'uniformiser les charges locatives des trois centres sociaux afin qu'il n'y ait pas d'inégalités de traitement entre les structures », poursuit Yves Gérard, rappelant que la contribution de la Communauté de communes au fonctionnement et aux activités des trois centres sociaux s'élève à pu être ramenée de 700 000 € à 600 000 € par an, grâce aux 100 000 € supplémentaires qu'apporte la CAF à travers ce Contrat Enfance Jeunesse.



Piscines : un été satisfaisant

Chargée pour la première fois de la gestion des deux piscines du territoire, à Fresnay-sur-Sarthe et Beaumont-sur-Sarthe, la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles peut s'enorgueillir d'un bilan satisfaisant.

En effet, malgré une météo estivale souvent défavorable, la piscine de Fresnay-sur-Sarthe a comptabilisé 9 300 entrées (dont 2 537 enfants et plus de 3 600 campeurs) et le site de Beaumont-sur-Sarthe a réalisé 2 635 entrées (dont 1 486 enfants).

« A la différence des années précédentes, la piscine de Beaumont était ouverte le dimanche après-midi », souligne Jean-Pierre Frimont, qui remercie l'ensemble du personnel des deux bassins pour leur professionnalisme et la qualité de l'accueil qu'ils ont réservé aux usagers. Dès maintenant, les élus préparent la prochaine saison et envisagent de réaménager l'aire de jeux de Beaumont-sur-Sarthe

LOGEMENTS SOCIAUX

Une opération soutenue par la Communauté de communes et l'Etat à Fresnay-sur-Sarthe

Dans le cadre du Contrat de ruralité, l'Etat vient d'accorder une aide de 50 000 € pour la construction de logements sociaux à Fresnay-sur-Sarthe, rue Hatton, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local. Dans cette opération, la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles prend à sa charge, pour un montant de 300 000 €, la viabilisation des terrains qui lui ont été donnés par la Ville de Fresnay-sur-Sarthe. Elle travaille en partenariat avec Sarthe Habitat qui gère la construction des logements.

Maison de Santé Pluridisciplinaire de Beaumont-sur-Sarthe

Ouverture imminente des portes !

La Maison de Santé Pluridisciplinaire de Beaumont-sur-Sarthe va ouvrir ses portes au mois de janvier 2018. D'emblée, elle sera occupée par quatre médecins généralistes, un kinésithérapeute, un dentiste, une pédicure-podologue et deux cabinets infirmiers. Le site, spacieux, lumineux et surtout fonctionnel, comprend également une salle d'accueil pour les urgences.

Cette Maison de Santé Pluridisciplinaire a été initiée par les médecins de Beaumont-sur-Sarthe et Vivoin dans le but de préserver l'offre de soins sur le territoire. « Aujourd'hui, les professionnels de médecine ne veulent plus travailler seuls ou même en duo. Ils ont besoin d'échanger avec leurs collègues, de s'organiser à plusieurs pour avoir des horaires de travail raisonnables, d'exercer dans de bonnes conditions », explique le docteur Guillaume Gindrey, médecin généraliste installé depuis quelques années à Beaumont-sur-Sarthe ; « pour ma part, ce projet a été déterminant dans ma décision de rester à Beaumont. »

En effet, à l'heure où plusieurs généralistes du Pays Belmontais s'apprentent à prendre leur retraite, la construction de cette Maison Médicale Pluridisciplinaire, qui répond aux attentes des nouvelles générations de médecins, doit permettre d'attirer de nouveaux praticiens sur le territoire. « Dans cette optique, le site est en capacité d'intégrer

quatre autres médecins, un second kinésithérapeute et un second dentiste. Nous avons d'ailleurs déjà des contacts avec des confrères intéressés pour nous rejoindre », poursuit Guillaume Gindrey. « Avec les médecins, nous avons fait le choix de ne pas restreindre la surface du site, afin de rendre la Maison de Santé la plus attractive possible », ajoute François Robin, premier vice-président de la Communauté de communes et maire de Beaumont-sur-Sarthe, rappelant que cet investissement communautaire a été porté à l'origine par la Communauté de communes du Pays Belmontais, avant d'être repris par la nouvelle Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles. « Nous n'avons pas hésité à soutenir les professionnels de santé dans ce projet qui nous est immédiatement apparu comme étant la meilleure solution pour maintenir une offre de soins suffisante sur le territoire. C'est le même esprit qui nous a animé pour faire reconstruire notre hôpital de proximité, dont la pérennité est aujourd'hui assurée. La médecine, même lorsqu'elle est pratiquée par des professions libérales, est un service public que nous avons le devoir de préserver. »

Un investissement subventionné à 50 %

« Les élus nous ont fait confiance », souligne le docteur Gindrey : « nous laissant la



liberté de choisir les options techniques et architecturales qui nous paraissent les plus adéquates au vu de notre expérience professionnelle. »

« Nous avons voulu nous inscrire dans l'avenir », complète François Robin, précisant que la construction du bâtiment a été subventionnée à 50 %* pour un montant global avoisinant les 2,5 millions d'euros. « L'Agence Régionale de Santé nous a également apporté un grand soutien. »

« A présent, notre volonté est de travailler à l'échelle du territoire avec l'ensemble du corps médical de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles », conclut Guillaume Gindrey.

* Les subventions attribuées à cet investissement se répartissent de la manière suivante

- Union Européenne : 50 000 € (programme Leader)

- Etat : 450 000 €

- Région : 471 457 €

- Département : 178 609 €

Soit un montant total de 1 150 066 €

Centre de santé de Fresnay-sur-Sarthe / Sougé-le-Ganelon et Maison médicale de Fyé

De nouvelles initiatives

Actuellement, le centre de santé de Fresnay-sur-Sarthe / Sougé-le-Ganelon est ouvert 60 heures par semaine et compte déjà 3 000 patients réguliers.

« Nous continuons à accueillir les nouveaux patients en urgence, mais nous ne pouvons plus accepter, pour l'instant, d'être leur médecin référent, car nous manquons de disponibilités », annonce Yves Gérard, vice-président de la Communauté de communes en charge de la Santé. « C'est pourquoi nous sommes à la recherche d'un nouveau médecin salarié, afin de pouvoir élargir nos plages horaires de consultation et répondre à une demande en constante augmentation. » Dans cette

perspective, le docteur Amélie Laurens, salariée du centre de santé, accueille régulièrement un stagiaire dans son cabinet, comme le font ses collègues de Beaumont-sur-Sarthe. « L'expérience montre que les étudiants s'installent plus facilement dans le cabinet où ils ont effectué leur stage.

La démarche entamée par le docteur Laurens permet au jeune d'apprécier la qualité du site et les conditions de travail agréables dont il peut bénéficier en zone rurale », souligne Yves Gérard ; « nous sommes aussi en recherche



La maison médicale de Fyé bénéficie de travaux d'extension

active de nouveaux médecins libéraux pour occuper les deux cabinets de Fyé, car l'un praticiens en place a cessé son activité en juin, tandis que le second prend sa retraite ce 31 décembre 2017. »

Collecte des déchets

L'harmonisation au programme

A partir de 2018, la Communauté de communes va progressivement harmoniser les modalités de collecte des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire.

« Nous mettons à profit le renouvellement de marchés, pour organiser cette harmonisation », explique Dominique Ralu, vice-président de la Communauté de communes en charge des Déchets ; « or, dès 2018, les contrats passés par les ex-communautés de communes des Portes du Maine Normand et du Pays Belmontais arrivent à échéance nous permettant d'entamer cette optimisation. »

Pour proposer le dispositif le mieux adapté, la Communauté de communes se fait accompagner par un cabinet d'études et a, d'emblée, fixé trois objectifs :

- satisfaire au mieux les usagers sans modifier fondamentalement leurs habitudes ;
- simplifier la tarification ;
- minimiser les contraintes techniques.

« Nous recherchons le bon compromis, en sachant que l'on ne peut pas garantir exactement le même service aux foyers installés dans les bourgs et à ceux qui vivent dans des

habitats isolés », affirme Dominique Ralu ; « notre volonté est de nous adapter au mieux à la diversité des situations. »

Déchetteries : des horaires harmonisés

Dès ce 1^{er} janvier 2018, les horaires d'hiver d'ouverture des déchetteries de Beaumont-sur-Sarthe et Saint-Ouen de Mimbré seront les mêmes*. De plus, les habitants des communes qui adhèrent à la Communauté de communes des Portes du Maine Normand doivent désormais se rendre à la déchetterie de Saint-Ouen-de-Mimbré, celle d'Arçonnay ne leur étant plus accessible. « Nous avons choisi de mutualiser les dépôts sur le site de Saint-Ouen-de-Mimbré, qui appartient déjà à la Communauté de communes, plutôt que de continuer à payer une cotisation supplémentaire pour utiliser la déchetterie d'Arçonnay qui n'est pas sur notre territoire. Cette solution est indéniablement moins coûteuse pour la collectivité et, par conséquent, pour les citoyens », affirme Dominique Ralu.

*Jusqu'au 31 mars, les déchetteries sont ouvertes lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h10 à 12h et de 14h à 17h.

La Gemapi : une nouvelle compétence communautaire obligatoire

Dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), à compter du 1^{er} janvier 2018, les intercommunalités "héritent" d'une nouvelle compétence obligatoire jusqu'alors exercée par l'Etat : la Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (Gemapi).

« Dans les faits, les syndicats de rivières avaient uniquement pour mission d'assurer l'entretien des cours d'eau. Désormais, la collectivité intercommunale doit être garante de la bonne qualité de l'eau et de son écosystème, ce qui implique des interventions beaucoup plus conséquentes et un dispositif plus complexe que le simple entretien des rivières et de leurs berges », explique Francis Lépinette, vice-président de la Communauté de communes en charge de l'Environnement.

Au coeur de la stratégie

En premier lieu, les intercommunalités doivent reprendre sous leur autorité le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) qui planifie la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Un SAGE s'impose sur l'ensemble d'un bassin versant. « La

Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles est située au milieu du bassin versant de Sarthe Amont, qui part de l'Orne, passe par la Mayenne et s'étend jusqu'au Mans », précise Francis Lépinette ; « aujourd'hui, toutes les intercommunalités appartenant à ce bassin semblent prêtes à travailler ensemble et à confier la direction du SAGE à notre Communauté de communes au vu de sa position centrale. Cela nous permettra de piloter la mise en place d'une stratégie commune pour définir le devenir de la rivière et protéger au mieux l'environnement. Les coûts de gestion du SAGE, jusqu'alors pris en charge par les conseils départementaux, seront désormais partagés entre toutes les intercommunalités et devraient, pour notre Communauté de communes, représenter une dépense nouvelle d'environ 3 000 € par an. »

Limiter l'impact financier sur les contribuables

Les travaux que la Communauté de communes aura à réaliser régulièrement sur l'ensemble des cours d'eau et rivières qui la traversent seront, sans doute, assez coûteux. De surcroît, ceux-ci pourraient nécessiter le recrutement de techniciens « Nous devons, par conséquent, envisager l'instauration d'une taxe nouvelle, que la loi nous autorise à créer et qui est calculée sur la base de la valeur foncière bâtie. En nous appuyant sur les aides de l'Agence de l'Eau, nous espérons et avons la volonté de limiter au maximum l'impact de cette mesure sur les impôts des contribuables », poursuit Francis Lépinette, indiquant que « si les cours d'eau ne répondent pas aux normes imposées en matière de qualité environnementale, nous nous exposons à de fortes amendes. »



UNE FÊTE DE LA RÉCUP INTERCOMMUNALE

La Communauté de communes a coordonné les nombreuses animations proposées à l'occasion de la 7^{ème} fête de la Récup et des alternatives. Organisé dans le cadre de la Semaine Européenne de la réduction des déchets, cet événement avait pour but de sensibiliser tous les citoyens, notamment les enfants, au tri et au recyclage et à la valorisation des déchets. Redonner une seconde vie aux objets pour protéger l'environnement : tel était le mot d'ordre.

Ainsi, en partenariat avec le centre social Escal et de nombreux acteurs socio-économiques locaux, divers ateliers participatifs et manifestations se sont déroulés du 17 au 28 novembre sur tout le territoire communautaire, dont une journée d'activités organisée pour la première fois dans le gymnase de Fresnay-sur-Sarthe. Celle-ci a rencontré un vif succès.



Développement économique

Du concret et des projets



Au cours des derniers mois, plusieurs projets se sont concrétisés sur les zones d'activités intercommunales. La Communauté de communes s'impose comme un partenaire incontournable des entrepreneurs.

- **sur la zone de Bérus**, deux terrains ont été vendus. L'un à un transporteur, l'autre à la société Stand Bike qui s'est provisoirement installée à La Hutte en attendant la construction de son bâtiment sur Bérus. Désormais, il ne reste plus, sur cette zone, qu'environ 5 000 m² à vendre.

- **sur le site industriel de La Bassesse**, à Saint-Ouen-de-Mimbré, l'entreprise Semental (production de semences fourragères), qui occupe tout le bâtiment principal, a renouvelé son contrat de bail auprès de la Communauté de communes.

- **sur la zone d'activités de La Pitoisière**, à Maresché, la société AS Discount (vente à distance) va bénéficier de l'agrandissement du local qu'elle loue à la Communauté de communes. En parallèle, le garage Heurtault prévoit de s'étendre sur le site, au sein d'un nouveau bâtiment qui sera porté par la Communauté de communes. Le dossier est en cours de montage.

- **sur le parc d'activités départemental de Maresché**, qui accueille déjà plusieurs sociétés, le restaurant « Les trois colombes » vient d'ouvrir ses portes (voir article ci dessous).

« De plus en plus de porteurs de projets nous contactent pour s'implanter sur nos zones d'activités, notamment sur site Maine Eco Park. La situation évolue positivement », constate Benoist Bouix, vice-président de la Communauté de communes en charge

du Développement économique, informant également qu'un jeune entrepreneur local va lancer son activité en début d'année après avoir obtenu un prêt d'honneur de 8 000 € accordé par l'association Initiative Sarthe.

Communauté de communes suspend la construction de bâtiments

Pour des raisons budgétaires, les élus communautaires ont pris la décision de ne plus financer de construction de bâtiments d'activités pour une période indéterminée. « Le local que nous allons porter pour le garage Heurtault sera le dernier, jusqu'à nouvel ordre », annonce Benoist Bouix, rappelant que les emprunts contractés pour ériger ces bâtiments sont progressivement remboursés par le paiement des loyers acquittés par leurs occupants

Un film pour promouvoir le territoire

La Commission communautaire Développement économique envisage de faire réaliser un film qui aura pour objectif de promouvoir le territoire Haute Sarthe Alpes Mancelles et, plus particulièrement, les zones communautaires. « La vocation de ce modeste investissement sera de séduire des nouvelles entreprises pourvoyeuses d'emplois », annonce Benoist Bouix.

Le restaurant “Les trois colombes” s'envole sur Maine Eco Park

Jusqu' alors près du centre de Maresché, le restaurant “Les trois colombes” vient de réouvrir dans un bâtiment neuf, construit par la Communauté de communes, sur le parc d'activités de Maresché, Maine Eco Park. Le début d'une nouvelle aventure pour le restaurateur Anthony Letay.

« Mes précédents locaux, situés dans le bourg de Maresché, étaient vieillissants et trop étroits. C'est pourquoi j'ai accepté la proposition des élus du Pays Belmontois de m'accompagner pour me permettre

de m'installer au sein de Maine Eco Park », explique Anthony Letay ; « grâce à ce nouvel établissement, je double ma capacité d'accueil et je bénéficie de la proximité avec l'autoroute pour attirer une clientèle de routiers que je n'avais pas jusqu'alors. »

Le nouvel établissement, d'une surface de 400 m², avec terrasse, a été initié par la Communauté de communes du Pays Belmontois, avant que le projet ne soit repris et concrétisé par la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles qui a principalement fait travailler des artisans locaux. « J'ai pu participer pleinement à la conception du bâtiment. Celui-ci correspond tout à fait à mes besoins », précise Anthony Letay, qui est locataire - avec option d'achat - de ces locaux spacieux et lumineux ; « un tel restaurant répond à une attente et dynamise le territoire. D'ailleurs, nous avons déjà des réservations avant l'ouverture. »

Comme c'était déjà le cas, “Les trois colombes” propose une restauration traditionnelle qui a fait la réputation de l'établissement, et comprend aussi un bar. « Nous assurons également une prestation de traiteur sur site », ajoute Anthony Letay, dont l'équipe a été renforcée par l'arrivée de deux professionnels supplémentaires venus rejoindre les deux salariés et l'apprenti qui travaillaient déjà auprès du restaurateur.

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi de 7h à 19h
Vendredi et samedi de 7h à 22h



Déploiement de la fibre optique

Le programme se poursuit

Le déploiement du réseau fibre optique se poursuit, sous l'égide de la Communauté de communes et du Conseil Départemental.

Depuis ce printemps 2017, les habitants de Saint-Léonard-des-Bois, Saint-Ouen-de-Mimbré et Saint-Victor peuvent bénéficier de cette technologie, qui garantit un accès stable et à haut débit au réseau Internet. Plusieurs se sont ainsi connectés au réseau, en s'abonnant auprès de l'un des quatre opérateurs qui se sont positionnés pour commercialiser ce nouveau service.

« Désormais, nous lançons la deuxième tranche de déploiement sur Saint-Georges-le-Gaultier, Saint-Paul-le-Gaultier et Moulins-le-Carbonnel. Nous sommes en phase d'études et prévoyons les mises en ligne courant 2018 », annonce Jean-Louis Clément, vice-président de la Communauté de communes en charge des Travaux et de la Fibre optique. Celui-ci ajoute que le Conseil communautaire envisage dès à présent la réalisation d'une troisième phase de raccordement, « mais dont la concrétisation

dépendra des moyens financiers de la collectivité. »

« Nous avons fléché 630 000 € en direction des premières opérations », poursuit Jean-Louis Clément, précisant que la volonté des élus est d'arriver à raccorder l'ensemble du territoire Haute Sarthe Alpes Mancelles. Dans cette perspective, les élus suivent avec attention la consultation que Sarthe Numérique* a lancée pour associer un aménageur numérique au développement du réseau de fibre optique sur la Sarthe. « Si cette initiative aboutit, elle se traduira par une hausse des financements consacrés à ce programme et permettra, en conséquence, d'en accélérer le développement », ajoute Jean-Louis Clément.

En parallèle, afin de permettre au territoire et à ses habitants de profiter au mieux de la fibre optique, les élus communautaires réfléchissent à la mise en place de nouveaux services répondant aux besoins des usagers. « Nous souhaitons notamment saisir cette opportunité pour encourager le télétravail ou mettre cette nouvelle technologie au service des médecins et des agriculteurs », affirme Jean-Louis Clément.

La Communauté de communes a fait le choix de gérer la voirie hors agglomération

« Jusqu'à la fusion du 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes des Portes du Maine Normand gérait l'ensemble de la voirie de son territoire, ainsi que l'éclairage public, tandis que les communautés de communes des Alpes Mancelles et du Pays Belmontais prenaient uniquement en charge la voirie située hors des agglomérations », rappelle Michel Lajoinie, vice-président de la Communauté de communes en charge de la Voirie : « nous avons prorogé cette situation en 2017, comme nous l'autorisait la loi, mais nous avons l'obligation d'uniformiser notre champ d'intervention pour 2018. »

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire a décidé de s'aligner sur la solution jusqu'alors privilégiée par les Alpes Mancelles et le Pays Belmontais en conservant uniquement la gestion de la voirie hors agglomération. En conséquence, les communes de l'ex territoire des Portes du Maine Normand ont repris à leur charge la gestion de la voirie au sein des bourgs, moyennant une attribution de compensation versée annuellement par la Communauté de communes. « Ce financement compensatoire a été calculé en faisant la moyenne du montant des travaux de voirie et d'entretien de l'éclairage public réalisés à l'intérieur des

agglomérations au cours de ces 5 dernières années », précise Michel Lajoinie ; « c'est un accord tout à fait acceptable pour les communes. »

Dès à présent, dans le cadre de cette compétence uniformisée, les élus communautaires commencent à préparer le programme de travaux, hors agglomérations, pour 2018. « Les délégués vont se rencontrer et définir les chantiers de l'année en fonction de l'enveloppe qui sera attribuée », poursuit Michel Lajoinie ; « ils seront accompagnés par les deux techniciens communautaires qui apportent un soutien technique indispensable et font un travail remarquable. » L'élu souligne que, « même restreinte, cette compétence inclut de nombreux travaux, dont l'élagage, le nettoyage des fossés, les tontes de bernes, le busage... C'est une compétence qui contribue au rayonnement du territoire. »



*Sarthe Numérique est l'organisme que le Conseil Départemental a créé pour gérer le déploiement de la fibre optique en Sarthe.

INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME UN SERVICE DÉLÉGUÉ AUX COMMUNES

A compter du 31 décembre 2017, sur décision de l'Etat, la Direction Départementale des Territoires (DDT) n'instruira plus les documents d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de lotir, déclaration préalable...) des communes ayant mis en place un Plan Local d'Urbanisme, une carte communale ou possédant encore un Plan d'Occupation des Sols. Désormais, ce service, qui était jusqu'alors gratuit, doit être financé directement par les communes.

« Deux solutions s'offraient alors aux 29 communes de Haute Sarthe Alpes Mancelles concernées par cette mesure : créer un service d'instruction interne à la Communauté de communes ou s'adresser aux nouvelles structures d'Administration du Droit des Sols (ADS) récemment créées pour pallier le désengagement des pouvoirs publics », résume Michel Lajoinie, vice-président de la Communauté de communes ; « très rapidement, nous avons abandonné la première option qui s'avérait trop coûteuse et avons choisi de consulter différents services ADS implantés en Sarthe. Adhérer à un service existant permet, en effet, de mutualiser les coûts et d'assurer la continuité du service, indispensable pour respecter les délais légaux et garantir la sécurité juridique de la collectivité. » « Dans cette optique, la Communauté de communes a joué un rôle de facilitateur en recherchant les différentes options, en informant les communes et en se mettant en contact avec les services ADS les plus proches », précise Philippe Martin, le Président de la Communauté de communes. »

Ainsi, après avoir étudié les différentes offres, vingt communes du territoire ont choisi d'adhérer au service ADS du Pays du Mans, tandis que neuf autres ont préféré rejoindre le service ADS du Maine Saosnois qui sera pleinement opérationnel au 1^{er} juillet prochain.

Forum des associations Un bel anniversaire

Samedi 9 septembre, le Forum des Associations a fêté son 10^{ème} anniversaire en rassemblant 45 associations (un record !) venues à la rencontre des habitants dans le gymnase de Fresnay-sur-Sarthe. Organisée par le Centre social Escale, cette manifestation permettait notamment aux visiteurs de s'inscrire dans les différents clubs présents sur le territoire.



Un été de fête !

A Beaumont-sur-Sarthe, Gesnes-le-Gandelin et Saint-Victeur, les comices du territoire Haute Sarthe Alpes Mancelles ont de nouveau attiré les foules, mettant en valeur le formidable travail réalisé par les agriculteurs, mais aussi la dynamique de la vie associative, artisanale et commerciale. Parmi les autres manifestations qui ont marqué l'été : les défilés de voitures anciennes à Saint-Léonard-des-Bois et à Bourg-le-Roi.



C'est parti pour le giratoire de la Hutte !



Très attendu, l'aménagement d'un giratoire à La Hutte, au croisement des axes Le Mans / Alençon et Mamers / Fresnay-sur-Sarthe, a été lancé à la fin de l'été, par la phase d'enfouissement des réseaux et la réhabilitation du réseau d'eau pluviale. Le Conseil Départemental, qui coordonne l'opération, a programmé les travaux de réalisation du giratoire et des accotements à partir du printemps. Cet ouvrage va permettre de renforcer grandement la sécurité des automobilistes et des habitants de La Hutte, tout en fluidifiant la circulation.

Le député au Gasseau

Elu en juin dernier, le député de la circonscription, Damien Pichereau, est venu visiter le Gasseau le 15 août dernier. A cette occasion, il a échangé avec le président de la Communauté de communes, Philippe Martin, les vice-présidents en charge du Tourisme et de la Culture, Philippe Rallu et Fabrice Goyer-Thierry, ainsi qu'avec le maire de Saint-Léonard-des-Bois et président de l'Office de Tourisme, Pascal Delpierre.



Les voies vertes mûrissent sur Haute Sarthe Alpes Mancelles

Une première voie douce de 550 mètres a été ouverte cet automne entre Saint-Ouen-de-Mimbré et Fresnay-sur-Sarthe, tandis qu'une voie verte est en phase d'aménagement entre Thoiré-sous-Contensor et Chérancé.

« Ces voies vertes sont dédiées aux marcheurs, aux cyclistes, et aux cavaliers. Elles leur permettent de se promener ou de faire du sport en toute sécurité et en toutes saisons », résume Philippe Rallu, vice-président délégué en charge du Tourisme.

C'est ainsi qu'un premier parcours a été inauguré le 18 novembre aux portes de Saint-Ouen-de-Mimbré. « Cette voie douce a été très vite adoptée par les habitants qui apprécient de se rendre à Saint-Ouen ou à Fresnay sur ce chemin sécurisé et synonyme de gain de temps », a expliqué Jean-Louis Clément, maire de Saint-Ouen-de-Mimbré, précisant que cet aménagement, piloté par la Communauté de communes, a coûté 49 700 € et a été subventionné à hauteur de 50 % par le programme européen Leader. « Pour sa part, la commune a financé 25 % des travaux, l'autre quart du budget étant pris en charge par la Communauté de communes. » L'élu a rappelé

que cette voie avait été initiée par l'ancienne Communauté de communes des Alpes Mancelles.

En parallèle, une voie verte est en cours de réalisation entre Thoiré-sous-Contensor, Grandchamp et Chérancé, sur plus de 5km. « Il s'agit d'un projet initié par la Communauté de communes des Portes du Maine Normand que la nouvelle intercommunalité a naturellement choisie de mener à bien », poursuit Philippe Rallu. « Ce parcours prolongera une première voie verte qui relie Mamers aux Mées. Les promeneurs auront, ainsi, à leur disposition plus de 17 km de chemins aménagés à travers notre belle campagne, nos champs et nos bois. Nous prévoyons d'ouvrir la voie pour l'été 2018 après avoir réalisé d'importants travaux d'élagage, de débroussaillage et d'aménagement d'un sol stabilisé conçu pour ménager les marcheurs comme les coureurs à pied. »

